

[Accueil](#) > [Etudiants-Entrepreneurs](#) > [Vos outils d'accompagnement](#) > [Le tutorat](#)

Le tutorat

Le Statut National Etudiant-Entrepreneur permet de bénéficier d'un double accompagnement par deux tuteurs bénévoles.

Ce tutorat permet de briser l'isolement, d'assurer un suivi régulier par des personnes extérieures, objectives et bienveillantes.

Il permet d'identifier les besoins d'accompagnement ou de formation pour faire le pont avec les outils collectifs d'accompagnement proposés à Pépîte.

L e s t u t e u r s s o n t :

- un tuteur professionnel ou "praticien".

Que ce soit un chef d'entreprise, un cadre ou un salarié de PME ou de grande entreprise, un entrepreneur, un professionnel indépendant... l'objectif est d'associer au projet une personne de terrain plus ou moins proche du secteur du projet ou dans un domaine important pour ce dernier (finance, juridique, comptable, communication).

Ce professionnel a pour rôle, au travers de rencontres régulières, d'encourager, d'ouvrir leur réseau, aider à détecter des solutions aux problèmes rencontrés lors du développement du projet.

- un tuteur universitaire (issu de la composante de l'étudiant ou proposé par Pépîte pour les jeunes diplômés inscrits au D2E).

Qu'il s'agisse du responsable pédagogique du diplôme initial, d'un enseignant chercheur, d'un maître de conférence... l'objectif est d'appuyer l'étudiant dans cette posture particulière d'étudiant-entrepreneur, d'écouter ses besoins, ses difficultés, de faciliter la relation avec la scolarité pour obtenir des aménagements d'études si nécessaire.

C'est aussi un professionnel avec son réseau, ses connaissances qui apporte un regard critique et méthodologique sur le développement du projet.

Les tuteurs peuvent être issus du réseau de bénévoles de Pépîte ou proposés par l'étudiant-entrepreneur. La mise en place du tutorat est une co-responsabilité entre Pépîte oZer et l'étudiant.

La relation tuteurs / étudiants-entrepreneurs :

Il s'agit d'une relation humaine de confiance et désintéressée. Les trinômes (tuteurs /étudiants-entrepreneurs ou équipes d'étudiants-entrepreneurs) sont formés à la mi-novembre et se rencontrent régulièrement jusqu'à juin pour le bilan de fin d'année.

Mise à jour le 14 octobre 2019

Télécharger

[Flyer "Devenez tuteur"](#)

[Charte d'engagement des tuteurs](#)

[Formation des tuteurs académiques](#)

[Témoignages des tuteurs](#)

Renseignements

Constance Le Coarer

constance.le-coarer@univ-grenoble-alpes.fr

04 57 04 14 89